

Professionnalisation des formations



Jeudi 31
janvier 2019,
François
Germinet
(président de
l'université
Cergy-Pontoise)
et Rodolphe
Dalle (IUT
Nantes)
présentaient
leur
restitution de
la concertation
sociale

relative à la Professionnalisation du premier cycle post-bac, en présence de la Ministre.

La première partie de leur rapport consiste en une synthèse des échanges avec des extraits de verbatims des discussions, la seconde propose une analyse et des préconisations. On sait que la concertation a été complexe, les avis divergents et que le travail sur cette question mérite d'être approfondi, car certaines des préconisations présentées sont loin de faire l'unanimité.

SUP'Recherche UNSA a toujours été favorable à la professionnalisation des formations, quelles qu'elles soient. Celle-ci doit se décliner en fonction du projet de l'étudiant et du moment de l'insertion professionnelle dans le cursus.

Le rapport devrait nous être communiqué dans les prochains jours, nous pourrons alors en faire une analyse plus serrée.

Toutefois, la présentation orale qui nous en a été faite nous conduit à poser quelques remarques et questions. **Une première remarque : le rapport préconise d'organiser l'enseignement supérieur en deux grandes voies professionnelles versus générale et technologique. Pour nous la professionnalisation doit intervenir dans les deux voies avec des spécificités propres. Il faut donc penser une professionnalisation pour chaque cursus et pas en opposer formation professionnelle et formation générale/technologique.**

Les questions :

- En quoi ce qui est proposé permettra-t-il d'échapper à de vieux démons comme la hiérarchisation des voies entre la voie professionnelle / générale & technologique ?
- Il a été mentionné que les étudiants recherchent une sécurisation des parcours en s'inscrivant dans des filières courtes et sélectives avec diplomation intermédiaire alors qu'ils pourraient aller en filière générale, en quoi les préconisations vont-elles empêcher cela surtout si le DUT devient, du fait des 180 ECT, une forme de licence ?
- Le DUT en 180 ECTS permettra-t-il aux IUT de renouer avec leur finalité initiale (intégration dans le monde du travail) ?
- ne risque-t-on pas de faire de la voie pro une voie de relégation ?

La question maintenant est de savoir comment cela se mettra en œuvre, quels moyens que l'on pourra déployer pour cette réforme le diable se cachera dans les détails.